

**INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS
DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
« SIENNA ACTIONS EURO SOUVERAINETE »**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « **SIENNA ACTIONS EURO SOUVERAINETE** ».

A ce titre, nous vous informons de la modification suivante apportée à votre fonds :

Rehaussement du plafond d'investissement en petites capitalisations :

Le plafond d'allocation aux titres de petites capitalisations passe de 10 % à 20 % de l'actif net du fonds.

Ces modifications entreront en vigueur le 15 juillet 2025.

Elles n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et sont sans incidence sur le profil de risque de votre support de placement.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € |

RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 |

Code APE : 6430Z | Siège social 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com